

PROPOSITION DE RESOLUTION

**DE MMES KAREN ALIPRENDI-DE-CARVALHO,
NATHALIE AMORATTI-BLANC, MM. JOSE BADIA, PIERRE BARDY, MMES
CORINNE BERTANI, BRIGITTE BOCCONE-PAGES, MM. DANIEL BOERI,
THOMAS BREZZO, MME MICHELE DITTLOT, M. JEAN-CHARLES
EMMERICH, MMES BEATRICE FRESKO-ROLFO, MARIE-NOËLLE GIBELLI,
M. JEAN-LOUIS GRINDA, MME MARINE GRISOUL, MM. FRANCK JULIEN,
FRANCK LOBONO, MARC MOUROU, FABRICE NOTARI, JACQUES RIT,
CHRISTOPHE ROBINO, GUILLAUME ROSE, BALTHAZAR SEYDOUX,
STEPHANE VALERI ET PIERRE VAN KLAVEREN**

« mobilisant le Conseil National pour accompagner l'Etat monégasque vers un modèle de sortie de crise COVID-19, sur les plans sanitaire, économique et social, dans l'union nationale et l'unité des Institutions »

Exposé des motifs

La Principauté de Monaco, comme le monde, traversent, depuis le premier trimestre 2020, une crise sans précédent, liée à la pandémie de la COVID-19, dont les conséquences sont non seulement sanitaires, mais aussi économiques et sociales. Elle revêt, de ce fait, une dimension éminemment humaine et politique.

Dès la fin du mois de février 2020, le Conseil National s'était mobilisé pour formuler des propositions précises et concrètes, en relais légitime des inquiétudes de la population.

L'engagement de l'Assemblée s'était notamment traduit par la demande unanime des élus de convoquer une Session Extraordinaire, au cours de laquelle ils avaient adopté, lors de la Séance Publique du 19 mars 2020, la Résolution n°29 « visant à soutenir la lutte contre la COVID 19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté ».

Afin de favoriser le dialogue institutionnel, garantissant le bon fonctionnement constitutionnel de la Principauté, le Prince Souverain a instauré un Comité Mixte de Suivi du COVID-19 par Ordonnance Souveraine, publiée le 27 mars 2020. Il rappelait alors que « le Conseil National a sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie ». Ce Comité a démontré depuis, toute son efficacité, en rendant optimales les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National, afin de prendre les meilleures mesures pour faire face à cette crise. A ce jour, il a déjà permis l'organisation de 28 réunions de travail.

Par une nouvelle Résolution adoptée le 6 avril 2020, les Conseillers Nationaux ont souhaité réaffirmer leur attachement indéfectible à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et à la Constitution et confirmer le rôle de l'Assemblée dans la lutte contre la COVID-19. Le Conseil National s'est pleinement mobilisé, aux côtés du Gouvernement, dans l'unité des Institutions, pour rapprocher les mesures prises, des attentes et des besoins de la population monégasque.

Face au caractère brutal de cette crise sanitaire et notamment la mise en place d'un confinement historique, le Conseil National s'est attaché à adapter le cadre législatif à l'urgence de la situation, en votant deux lois pour suspendre les délais administratifs et ceux de certaines procédures judiciaires. Il a également déposé deux propositions de loi. La première aboutira, en mai 2020, au vote de la loi interdisant les licenciements abusifs et rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant, durant les périodes de restriction de déplacement. Le Gouvernement n'a malheureusement pas souhaité donner suite à la seconde proposition de loi, qui avait pour objet de faire participer les bailleurs privés de locaux professionnels à l'effort de solidarité collective.

En outre, afin de donner au Gouvernement tous les moyens nécessaires pour faire face à cette situation difficile, les élus ont examiné en urgence et voté, le 21 avril 2020, un 1^{er} Budget Rectificatif, débloquant 358 millions d'euros, pour notamment assurer le financement de matériel médical, le paiement du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) et le versement d'aides directes aux entrepreneurs, commerçants, artisans et travailleurs indépendants, impactés par la crise.

Lors de la session d'automne, les élus ont ensuite voté un 2^{ème} Budget Rectificatif, le 15 octobre 2020, dans lequel ces crédits ont été augmentés de 40 millions d'euros. Plus d'une centaine de millions d'euros ont alors été prévus pour la relance.

Puis, ensuite, dans le cadre de l'étude et du vote du Budget Primitif 2021, les élus ont réaffirmé leur volonté que le soutien économique aux acteurs impactés continue aussi longtemps que nécessaire et que le Gouvernement favorise le recours aux dispositifs de relance, par une utilisation optimale et la plus complète possible des crédits votés, pour répondre aux besoins.

L'Assemblée a, dès le début de la crise, agi comme le relais des attentes et des besoins légitimes des Monégasques, des résidents, des salariés et des acteurs économiques, en particulier pour renforcer l'approvisionnement en matériel médical, afin de protéger la population et consolider le dispositif d'aides exceptionnelles nécessaires pour lutter contre les conséquences sociales et économiques de la pandémie.

Le Conseil National joue ainsi pleinement son rôle de ressource institutionnelle de l'Etat, dans le cadre prévu par la Constitution.

Dans le contexte actuel, la poursuite de la lutte contre la COVID-19 et l'accompagnement des résidents, de l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté, demeurent la priorité du Conseil National.

Aussi, au vu, d'une part, de la persistance de la crise sanitaire, de sa gravité et des importantes conséquences économiques et sociales qui en découlent et, d'autre part, de la nécessité de rester actifs, pour que soient mises en œuvre par le Gouvernement les mesures les plus efficaces et adaptées, les 23 Conseillers Nationaux, en plein accord avec le Président du Conseil National, l'ont sollicité par courrier en date du 16 février 2021, pour qu'il convoque une Session Extraordinaire de notre Assemblée. Ils représentaient ainsi plus des deux tiers des élus requis à cet effet par les dispositions constitutionnelles et législatives, conformément aux dispositions de l'article 59 de la Constitution, ainsi qu'aux articles 12-1 et 14 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée.

Cette Session Extraordinaire du Conseil National se tient donc sans attendre l'ouverture de la Session Ordinaire de Printemps, qui débute le 1^{er} avril.

Aussi,

Considérant, les prérogatives constitutionnelles du Conseil National,

Rappelant que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour lutter contre cette pandémie et protéger la santé de la population,

Conscients des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire, accentuées par sa durée,

Réaffirmant la nécessité d'accompagner les salariés, les acteurs économiques et de favoriser la relance,

Rappelant l'union nationale au sein de l'Assemblée et l'unité des Institutions derrière le Prince Souverain pour faire face à cette crise,

Les Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux signataires unanimes ont pris la décision de soumettre au vote de l'Assemblée et d'adopter solennellement et publiquement la présente Résolution.

Résolution

Vu les articles 125 et 126 du Règlement intérieur du Conseil National ;

Les Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux, signataires de la présente Résolution, ont tenu à énumérer les positions du Conseil National, d'une part, en s'appuyant sur un retour d'expérience de plus d'un an après le début de l'épidémie et en proposant, d'autre part, des perspectives de sortie de crise. C'est pourquoi les élus du Conseil National :

- Réaffirment que l'Etat Monégasque doit tout mettre en œuvre pour protéger la population sur le plan sanitaire et pour accompagner les salariés, les entrepreneurs, les commerçants, les artisans et les travailleurs indépendants, impactés par la crise,
- S'engagent à ce que le Conseil National continue à jouer pleinement son rôle de ressource institutionnelle de l'Etat, notamment par ses propositions concrètes, dans toutes les instances auxquelles il participe avec le Gouvernement, pour répondre à la crise,
- Confirment leur mobilisation pour examiner en urgence tout texte qui leur serait soumis pour adapter nos dispositifs ou en créer de nouveaux,
- Demandent au Gouvernement qu'une attention particulière soit portée aux conséquences de cette crise durable sur la population la plus jeune, notamment les adolescents et les jeunes adultes. Il s'agit d'accompagner cette jeunesse, dont les repères sont bouleversés, vers des perspectives cohérentes et constructives,
- Sensibles aux violences, notamment intra-familiales, demandent au Gouvernement de maintenir une vigilance élevée sur cette question,
- Insistent sur la nécessité de défendre l'image de la Principauté sur le plan médiatique, en pratiquant une politique de communication publique préventive, faisant preuve de transparence et de pédagogie et en rétablissant la vérité lorsque notre pays est injustement attaqué,
- Souhaitent rappeler le caractère essentiel de la politique du « tester, tracer, isoler », recommandée par l'OMS,
- Conscients que seule l'immunité collective, acquise grâce à la vaccination du plus grand nombre, sera la clé pour en finir avec cette épidémie, demandent au Gouvernement d'utiliser tous les moyens possibles pour acquérir un nombre très significatif de doses de vaccin, dans les meilleurs délais. Ils souhaitent que la Principauté de Monaco devienne, en la matière, vu sa taille, un véritable modèle, par la plus large vaccination de ses résidents et de ses salariés, sur la base du volontariat. Cet objectif constitue l'enjeu essentiel dans les prochaines semaines. Nous l'affirmons solennellement, avec toute notre détermination : cet objectif doit être une priorité absolue pour le Gouvernement.
- Attirent l'attention du Gouvernement sur les séquelles à moyen et long terme de certaines formes longues de la COVID et lui demandent d'en tenir compte dans ses futures politiques de santé publique,

- Demandent que soient tirés les enseignements de cette année de crise et des difficultés à s'approvisionner, en construisant progressivement des schémas actualisés pour une plus grande autonomie sanitaire,
- Demandent au Gouvernement la communication d'indicateurs sanitaires, comme le niveau de tension hospitalière, notamment en réanimation. Ils souhaitent ainsi que l'opinion publique puisse mieux comprendre, grâce à cette grille de lecture, les éventuelles mesures de restriction que le Gouvernement pourrait être amené à prendre,
- Souhaitent rappeler l'importance de la responsabilité individuelle et collective, pour limiter la propagation du virus, par le respect des gestes barrières.
- Considèrent que les mesures de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) doivent être maintenues aussi longtemps que nécessaire, tout comme l'exonération partielle de Charges patronales,
- Demandent à ce qu'une attention particulière soit portée au fleuron économique monégasque que représente la Société des Bains de Mer et tous les emplois qui en dépendent. Le Conseil National s'est tenu aux côtés du Gouvernement, de la Direction et des représentants du personnel, afin de faire de la sortie de crise et de la relance de cette Société un modèle en la matière. Il se félicite de l'accord qui a été trouvé et qui permet d'atteindre cet objectif,
- Estiment que pour ne pas ajouter de tensions sociales à la crise, il convient de séquencer et d'espacer le traitement de sujets donnant lieu à des négociations difficiles entre les partenaires sociaux,
- Restent attentifs à l'utilisation des crédits votés par le Conseil National pour soutenir notre économie. Tout doit être mis en œuvre pour limiter les faillites, notamment celles qui pourraient concerner des établissements faisant ou ayant fait l'objet de fermetures administratives. Ils demandent plus spécifiquement que soient plus particulièrement accompagnés les secteurs du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme et de l'événementiel, ainsi que des activités sportives,
- Demandent le maintien des réductions de loyers pour les locaux domaniaux commerciaux ou à usage de bureau, aussi longtemps que nécessaire et la prise en compte des difficultés des locataires du secteur privé, notamment au travers des aides de la Commission d'Accompagnement de la Relance Economique (CARE). Ils demandent, en outre, que le Gouvernement sensibilise une nouvelle fois les bailleurs privés pour qu'ils participent à l'effort collectif, comme certains le font déjà,
- Soutiennent pleinement les démarches de transition numérique, environnementale et énergétique, qui sont dans la droite ligne de la Vision du Prince Souverain pour la relance et l'avenir de notre pays,
- Conscients de la nécessité d'adapter à court et moyen termes certaines activités à cette nouvelle donne sanitaire, ils demandent que soit engagée une réflexion sur le renforcement des dispositifs d'aide à la formation et à la reconversion,

- Considèrent que les caractéristiques socio-économiques et sanitaires de la Principauté justifient des mesures de restrictions différenciées par rapport à certains grands pays,
- Demandent le renforcement des protocoles sanitaires dans les établissements scolaires, y compris pour les cantines et les garderies, ainsi qu'une meilleure communication concernant les cas de COVID-19 déclarés,
- Encouragent l'utilisation de tests salivaires, ainsi que la mise en place de campagnes de dépistage, notamment au retour des vacances scolaires pour l'ensemble des résidents de la Principauté,
- Soutiennent, dès que les conditions le permettront et en respectant les protocoles sanitaires les plus stricts, la reprise des activités sportives en milieu scolaire, au sein des associations sportives et dans les salles de sport.

En conclusion, les élus, par la présente Résolution, souhaitent rappeler toute la confiance des Monégasques et des résidents dans la capacité de l'Etat monégasque à surmonter cette crise. Ils estiment, un an après le début de la crise sanitaire, que la force du modèle institutionnel, politique, économique et social de la Principauté a une nouvelle fois été démontrée. Le meilleur équilibre possible a été trouvé entre la nécessaire protection de la santé de la population et le maintien, autant que possible, d'une activité économique soutenue et d'une vie sociale indispensable.

C'est pourquoi, les élus considèrent que Monaco a désormais les moyens de se tourner vers l'avenir en devenant un modèle de sortie de crise.



Karen ALIPRENDI-DE
CARVALHO



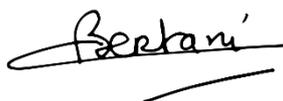
Nathalie AMORATTI-
BLANC



José BADIA



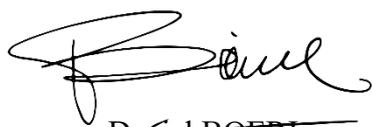
Pierre BARDY



Corinne BERTANI



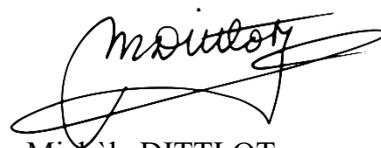
Brigitte BOCCONE-PAGES



Daniel BOERT



Thomas BREZZO



Michèle DITLOT



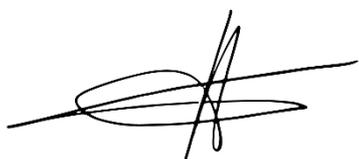
Jean-Charles EMMERICH



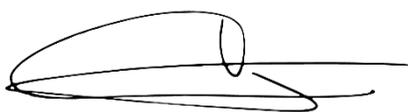
Béatrice FRESKO-ROLFO



Marie-Noëlle GIBELLI



Jean-Louis GRINDA



Marine GRISOUL



Franck JULIEN



Franck LOBONO



Marc MOUROU



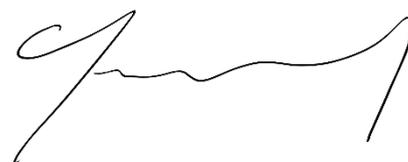
Fabrice NOTARI



Jacques RIT



Christophe ROBINO



Guillaume ROSE



Balthazar SEYDOUX



Stéphane VALERI



Pierre VAN KLAVEREN